

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **32^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Le présent règlement particulier précise et complète le règlement standard F.F.S.A des rallyes français. Les articles non repris dans ce règlement sont conformes aux articles du règlement standard

Recommandations

à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 32^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport



PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	10 Juillet 2023
Ouverture des engagements :	11 Juillet 2023
Clôture des engagements :	18 septembre 2023 à minuit.
Distribution des road-book :	
Dates et horaires	23 & 24 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00 29 septembre 2023 de 9 h 00 à 12 h 00
Pré vérifications administratives :	Même dates et horaires, fournir les copies des documents.
Lieu	ASA 59 Hautmont Rue des Cligneux 59330 Hautmont
Coordonnées GPS	Lat : 50° 14' 30" N - Long :3° 53' 40" E
Reconnaisances :	23, 24 & & 29 septembre 2023 de 9 h à 18 h

Vendredi 29 septembre 2023

Vérifications administratives :	de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Feignies
Vérifications techniques :	de 18 h 15 à 22 h 15 : Citroën Feignies Route de Valenciennes D649 à Feignies

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	à 21 h 30 PC Course Square du 8 mai à Hautmont
Publication des équipages admis au départ :	à 22 h 45 Internet via QR code LSAHF
Ordres et Heure de départ 1^{ère} étape :	à 23 h 30 Internet via QR code LSAHF

Samedi 30 septembre 2023

Départ du rallye 1^{er} VHC :	à 9 h 00 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Arrivée Etape 1 du 1^{er} VHC :	à 18 h 35 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Publication des résultats partiels De la 1^{ère} Etape et heures et ordre des départs de la 2^{ème} Etape	à 20 h 00 tableau officiel rez de chaussée centre culturel 59330 Hautmont.

Dimanche 1 octobre 2023

Départ Etape 2 1^{er} VHC :	à 8 h 30 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Arrivée du rallye :	à 16 h 28 pour le 1 ^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont
Publication des résultats définitifs :	Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au dernier CH, Tableau d'affichage officiel (QR code Ligue)
Vérification finale :	Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont MO 60€ TTC
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 29-30 septembre & 1^{er} octobre 2023, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

32^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° 2923 le 29/06/2023 et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le permis d'organisation n°477 le 05/07/2023.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 Hautmont

Comité d'Organisation

Président :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Vice-Président	Alexis SERIS	06 81 87 57 12
Trésorier	Didier CARETERO	06 73 64 76 10
Secrétariat :	Marie VINCHON	06 80 05 66 04
Chargé des relations avec les mairies :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec les autorités :	Yoann DESCAMPS	06 13 84 05 55
Chargé des relations avec la presse :	J. Bernard SORRIAU	06 11 64 27 57
Responsable des officiels :	J. François ROUSSELLE	06 14 48 08 48
	Patricia RICHET	06 67 95 35 86
Responsable des commissaires	Christine CHERONT	06 72 16 75 38
Responsable Implantation :	Jérôme DUPONT	06 14 74 32 32
Responsable de l'hébergement :	Stéphanie LEMOINE	06 15 20 74 01
Responsable de l'intendance :	Lydie DESCAMPS	06 17 94 17 05
Les membres de l'association Génésis Sport		

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 28 septembre 2023 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Ecuelin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 29 septembre 2023 :

Adresse :	Salle des écuries place du Gal de Gaulle à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet : *Rallye Charlemagne

www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne

www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks

*Ligue Hauts de France

<http://www.sportautonord.com>

*FFSA

<http://www.ffsa.org>

Organisateur Technique :

Genesis Sport Rallye Charlemagne
14, route d'Ecuelin
59620 Saint Rémy Chaussée

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur F.F.S.A.	Georges LEMMENS 46609
Commissaires Sportifs :	Guy LERBUT 179771 (Président) Clément MASCLEF 9632 Colette LEOBET 7042
Directeur de Course :	Mickael LACHERE 58237
Directeur de Course Adjoint et Nouveau Départ	Stéphane CAYET 5155
Adjoints à la direction de course :	Martine PICHELIN 18416 PC Course Fabrice OUDART 8912 PC Course Anne Catherine VIEHE 11415 PC Course
Directeur de Course délégué	Thomas LEMIRE 35253 ES Océane POINSENET 126543 ES Patrick JOVE 128187 ES Gilles DANIEL 2462 ES Claude ROJ ES J. Pierre LACROIX 3474 ES Mathieu BAUDUIN 212904 Parc Dédicaces Olivier DORPE 315076 Parcs fermé & assistance
Directeur de course délégué en Véhicule d'encadrement	François LANGLET 1559 Véhicule Tricolore Julien MEURET 314009 Véhicule 000B Pascal POINSENET 8910 Véhicule 000A Dimitri HUMBERT 205021 Véhicule 00 VH Jean Marc ROGER 3257 Véhicule 00 Yves BLAMPAIN 197446 Véhicule Balai Jean MISSWALD 2212 Véhicule Balai
Médecin Chef :	Dr Rachid DRISS 135484 Médecin chef
Commissaires Techniques :	Jean Michel DESSE 5538 (Responsable technique) Bernard POTTIER 5010 (Responsable VHC & VHRS) Francis BALLENGHIEN 5641 Laurent BRAURE 196163 Michel LEBEAU 8842 Régis THILMANY 110645 Jean Claude POULEUR 140581 Mickael SCHIEPTES 56540 Jacques SALENNE 18219 Yves VANACKER 16710
Secrétariat des comm. techniques :	Christiane DESSE 152197
Chargés des relations concurrents :	Michel TESNIERES 125487 Michel GENET 196276 Véronique PIGOT 112507
Juges de faits :	Jean François ROUSSELLE 2589 Hubert GUYOT 137484 Dominique CLEMENT 194323 Annick NARGUET 1585
Autres :	L'ensemble des officiels du rallye
Speaker	Vincent DESIR
Informatique et classement :	LSAHF
Matériel comité & Liaisons radio :	Sébastien DUFRESNE - LSAHF

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye du Charlemagne Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 (coef. 3),
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59 Hautmont.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le Vendredi 29 Septembre 2023 à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les véhicules de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte des vérifications
- La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA 59, www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne
- Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 00 : Citroën Maubeuge D649 - Feignies
Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 15 Citroën Maubeuge D649 - Feignies

Les éventuelles vérifications finales auront lieu au Garage de l'avenue avenue Leclercq 59330 Hautmont.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute concurrent qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 18 septembre 2023 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 32^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace est fixé à 140 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du 6^{ème} rallye Charlemagne Golden Palace VHC (20 voitures) et le 5^{ème} Rallye Charlemagne VHRS Golden Palace (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 32^{ème} rallye Charlemagne sera augmenté sans toutefois dépasser 180 voitures.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 556 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1106 €

Prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 5 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 10 % si équipage entier ASA-59.

3.3.1P Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 29 septembre : à partir de 8 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare-brise .

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé, son adresse sera communiquée lors de la prise des road book. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

4.8 : GEOLOCALISATION

La mise en place de la géolocalisation doit être regardée comme une mesure de sécurité obligatoire au même titre qu'un harnais ou autre. Elle est donc obligatoire.

Pendant toute la durée du rallye, les voitures devront **obligatoirement** être équipées d'un traceur qui leur sera remis au contrôle administratif avant le Rallye, contre une caution (en chèque de 200€).

Ils seront activés à la sortie du parc de départ de l'épreuve (par un officiel)

Cette caution sera rendue à la restitution des traceurs, sauf dans le cas où le traceur n'est pas renvoyé dans les délais indiqués et il sera alors perçu 50€ de frais administratifs.

En cas d'abandon, les traceurs doivent être rendus au P.C. du rallye, ou à défaut, remis à un officiel de l'épreuve. En cas d'impossibilité, les traceurs doivent **être renvoyés par colissimo le lendemain de l'épreuve au plus tard**, à l'adresse suivante :

Sébastien DUFRENNE, 15 bis rue noire 62650 PREURES

La ligue s'engage à rendre la caution, même en cas de destruction totale ou partielle du traceur suite à un accident survenu pendant le rallye.

Aucune location n'est à prévoir. Les coûts de fonctionnement sont supportés par l'organisateur et la ligue.

Le matériel de fixation sera fourni. Après le rallye, cette plaque ne sera pas reprise et pourra servir pour d'autres épreuves.

Il n'y a pas lieu de prévoir de branchement, ces traceurs étant autoalimentés pour toute la durée du rallye.

Pendant toute la durée du rallye, tout concurrent surpris en n'ayant pas son traceur en place sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs, sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Règlement par chèque à l'ordre de **Genesis Sport**

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

5.2P. La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 327,360 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il compte 5 épreuves spéciales différentes et 10 au total, d'une longueur de 138,500 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, samedi 30 septembre 2023

ES 1 - 4	Le Stordoir	14 km 970	X 2
ES 2 - 5	Le chant des oiseaux	19 km 450	X 2
ES 3 - 6	Le cinq chemins	6 km 680	X 2

2^{ème} étape, dimanche 1^{er} octobre 2023

ES 7 - 9	Le pont des loups	14 km 830	X 2
ES 8 - 10	Le petit Viviau	13 km 320	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

6.2.1P

Le nombre maximum de passage autorisé par E.S. sera de 3.

6.2.2P. Véhicules

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués route et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre', devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 23, 24 & 29 septembre 2023 de 9 h à 18 h.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.5.P

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.3.17. Nouveau départ après abandon

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

7.5.17.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le

03.21.81.47.19

**Numéro d'urgence à n'utiliser que pendant la durée de la course
pour signaler les abandons ou signaler un accident.**

7.5.18P SECURITE DES CONCURRENTS

Les traceurs sont pourvus d'un bouton « **panic** ». Ce bouton ne peut être utilisé que pour **une demande d'aide médiale grave, à l'exclusion de toute autre demande.** En actionnant ce bouton, le concurrent doit avoir conscience que l'E.S. sera arrêtée et que les secours seront envoyés immédiatement.

Si ce point n'est pas respecté, le concurrent encoure une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA. Chèque de caution à l'ordre de Genesis Sport

7.5.20P Séance d'essai

 Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Une séance d'essais, sur route fermée sécurisée, sera organisée le vendredi 28 septembre, de 14h00 à 18h00. Les concurrents désirant y participer devront en faire la demande lors de leur engagement, les frais de participation sont fixés à 40 € par équipage et par voiture.

L'équipage devra être obligatoirement en tenue de course. La voiture devra arborer les autocollants distinctifs de la séance d'essais, leurs emplacements seront indiqués lors de la prise des road book ainsi que le lieu de déchargement des voitures de course.

Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette séance si le nombre d'inscrits est inférieur à 20.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les prix en espèce sont cumulables (sauf entre trophée féminin et challenge féminin)

GENERAL	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
	550 €	450 €	350 €	250 €	150 €
CLASSE	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Plus de 15 partants	550 €	450 €	350 €	250 €	150 €
De 10 à 15 partants	450 €	350 €	250 €	150 €	
de 6 à 10 partants	350 €	250 €	150 €		
de 4 à 5 partants	250 €	150 €			
De 1 à 3 partants	150 €				
Trophée féminin	200 €				
Challenge féminin	200 €				

Pourcentage de l'engagement réel
du concurrent (voir art.
3.1.11.1P.)

Le trophée féminin est réservé aux équipage 100 % féminin

Le challenge féminin est réservé aux équipages mixtes ayant une femme en 1^{er} pilote

Trophée Kilou : récompense le meilleurs temps sur la spéciale la plus longue : 250 €

Trophée Jacky Decarsin : récompense plusieurs commissaires sur le rallye Charlemagne

Pour la remise des prix :

Les prix seront réduit en dessous de 100 partants

100 partants = 100 % des prix

90 partants = 90 % des prix

84 partants = 84 % des prix , etc.

La remise des prix se fera par rapport à l'engagement réel du concurrent (voir art. 3.1.11.1P.)

Les prix en espèces seront adressés aux concurrents par voie postale.

